

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1865-1866.

RAPPORT DU RECTEUR

M. F. KUPFFERSCHLAEGER.

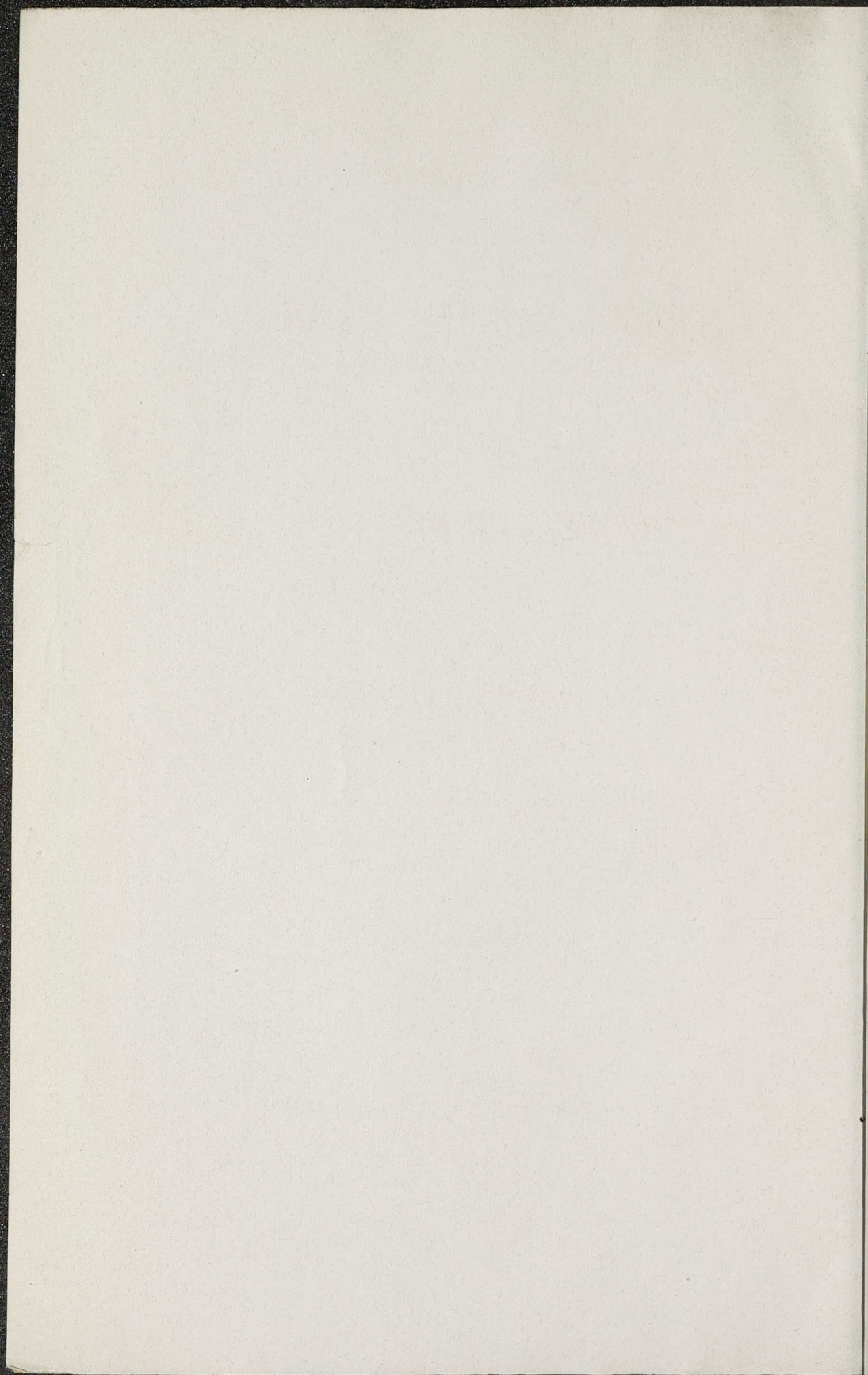
PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

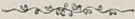
LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1865

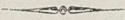


UNIVERSITÉ DE LIÈGE.



RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1865-1866.

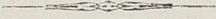


RAPPORT DU RECTEUR

M. F. KUPFFERSCHLAEGER.

PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÈGE
IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1865

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

RECHERCHES SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1932-1933

RAPPORT DU RECTEUR

A L'UNIVERSITÉ

PAR M. L. DE WILDE

LIÈGE, 1933

1933

IMPRIMERIE DE A. PÉDÉ, LIBRAIRE

1933

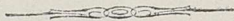
MESSIEURS ,

Les travaux de réparation qui se font à la Salle Académique nous ont empêché de disposer de cette salle pour la cérémonie actuelle et nous ont forcé de la faire dans un auditoire dont les dimensions, considérées par rapport au besoin d'expansion et d'espace qui caractérise cette cérémonie, sont tellement exigües, que, non-seulement elles ne nous ont pas permis de faire les invitations d'usage en dehors du monde universitaire, mais qu'elles sont même loin de pouvoir contenir tous nos jeunes compagnons d'études.

Tout s'enchaîne dans la vie : la logique impitoyable des choses s'impose en dépit des volontés humaines. L'éclat et le rayonnement habituels de la solennité qui nous réunit étaient fatalement condamnés à être réduits dans la proportion de l'espace qui pouvait lui être consacré.

En présence de cette situation, j'ai pensé qu'il était convenable de réduire aussi mon rôle.

C'est pourquoi j'ai cru devoir vous épargner la lecture d'un travail que je me proposais, selon l'usage, de vous soumettre, et je me bornerai à vous communiquer l'exposé suivant de la situation de notre Université pendant l'année académique qui vient d'expirer.



The history of the world is a long and
various one, and it is not possible to
summarize it in a few words. It is a
story of the struggles of the human
race for freedom and justice, and
it is a story that has been told
in many different ways. It is a
story that has been told in many
different languages, and it is a
story that has been told in many
different times. It is a story that
has been told in many different
places, and it is a story that has
been told in many different ways.

The history of the world is a long and
various one, and it is not possible to
summarize it in a few words. It is a
story of the struggles of the human
race for freedom and justice, and
it is a story that has been told
in many different ways. It is a
story that has been told in many
different languages, and it is a
story that has been told in many
different times. It is a story that
has been told in many different
places, and it is a story that has
been told in many different ways.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADEMIQUE 1864-1865.

POPULATION.

Il y a eu 805 élèves inscrits au rôle de l'Université. Ce chiffre est le même que celui de l'année antérieure.

Ces 805 élèves se sont répartis, entre les quatre facultés et l'École des arts et manufactures et des mines, de la manière suivante :

Faculté de philosophie,	73 élèves, dont	51 nouveaux.
» de droit,	457	25
» des sciences,	68	34
» de médecine,	406	5
Écoles spéciales,	<u>401</u>	<u>89</u>
Totaux,	<u>805</u>	<u>204</u>

713 élèves appartiennent à la Belgique et se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège	376
» Hainaut	78
» Brabant	68
» Namur	57
» Limbourg	41
» Luxembourg	38
» Anvers	34
» deux Flandres	<u>21</u>
Total,	<u>713</u>

Quatre provinces nous ont fourni 27 élèves de plus que l'année précédente; ce sont :

Liège	13
Limbourg.	5
Luxembourg.	5
Anvers.	4
Total.	<u>27</u>

Le même nombre a été fourni en moins par les autres provinces dans le rapport suivant :

Province de Namur	14
» Brabant	10
» Hainaut	2
» deux Flandres	1

Les élèves étrangers sont au nombre de 92 et appartiennent aux États que voici :

Pays-Bas	21
Pologne	19
France.	15
Espagne	10
Principautés danubiennes	6
Prusse.	5
Westphalie	2
Brésil	2
Autriche	2
Angleterre	1
Turquie	1
Suisse. ,	1
Russie.	1
Caucase	1
Sibérie.	1
Francfort-sur-Mein	1
Batavia	1
Cuba	1
Java	1
Total.	<u>92</u>

L'implacable mort est encore venue lever un tribut sur notre jeune population universitaire: M. Jean Putzeys, de Tirlemont, élève de la candidature en sciences naturelles, est décédé le 10 janvier dernier, à la suite d'une maladie de poitrine.

EXAMENS.

345 élèves des Facultés se sont inscrits pour passer leur examen devant les jurys universitaires pendant la deuxième session de 1864 et la première de 1865.

De ce nombre, 245 ont été admis, dont :
144 d'une manière satisfaisante ;
81 avec distinction (1) ;

(1) Ce sont :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Vitry, Théodore, de Beaumont. | 4. Moguez, Liévin, de Douai. |
| 2. De Thibault, A.-M.-C., de Mons. | 5. Nossent, Jules, de Tongres. |
| 3. Fagnan, Ed.-L.-J., de Liège. | 6. Caprasse, C., de Warnant-Dreye. |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. Charlier, Nicolas, de Liège. | 5. Kittel, Victor, d'Aubel. |
| 2. Geubelle, Gustave, de Jambes. | 6. Plissart, Nestor, de Tongres-
Notre-Dame. |
| 3. Katzfey, Gustave, de Herve. | |
| 4. Dehesselle, Ant., de Thimister. | 7. Ross, Gustave, de Heerlen. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|---|---|
| 1. Plissart, Firmin, de Tongres-
Notre-Dame. | 16. Letellier, Abel, de Mons. |
| 2. Van Marcke, Ch., de Liège. | 17. Terwangne, Maurice, de Liège. |
| 3. Baar, Émile, de Liège. | 18. Grégoire, Auguste, de Huy. |
| 4. Detienne, Ferdinand, de Liège. | 19. Henry, Alix, de Dinant. |
| 5. De Thibault, O.-H.-M.-A., de
Hasselt. | 20. Steurs, Arm., de Schaerbeeck. |
| 6. Rossignon, Joseph, de Huy. | 21. Hénoul, Léon, d'Amay. |
| 7. Demartean, Georges, de Huy. | 22. Ancion, Jules, de Liège. |
| 8. De Vault, Ch., de Dinant (1). | 23. Grenson, Camille, de Liège. |
| 9. De Moreau, Alph., de Weerde. | 24. Doreye, Maximilien, id. |
| 10. Gregoire, Camille, de Herstal. | 25. Drion, Henri, de Bouvigne. |
| 11. Lehon, Louis, d'Antoing. | 26. Krans, Jules, de Liège. |
| 12. Cartuyvels, Alfred, de Lens-
St-Remy. | 27. Hanquet, Ferdin., de Liège (1). |
| 13. De Corswarem, Th., de Hasselt. | 28. Balthasar, F.-Paul, d'Andenne. |
| 14. Lottin, Joseph, de Jamioux (1). | 29. De Vault, Ch., de Dinant (1). |
| 15. De Moflarts, Camille, de Liège. | 30. Plissart, Jules, de Tongres-
Notre-Dame. |
| | 31. Hanquet, Ferdin., de Liège (1). |
| | 32. Lottin, V.-Jos., de Jamioux (1). |

(1) MM. De Vault, Lottin et Hanquet ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

23 avec la plus grande distinction (1).

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|---|---|
| 1. D'Ans, Eugène, de Liège. | 19. Demolin, Jos., de Coursel (1). |
| 2. Sentroul, Charles, id. | 20. Droixhe, N., de Burdinne (1). |
| 3. Lenoir, Eugène, id. | 21. Mawet, Lambert, de Fléron (1). |
| 4. Bellefroid, Aug., de Herten. | 22. Verniori, René, de Seraing. |
| 5. Collard, Jules, de Jemeppe. | 23. Hansoul, Victor, de Chapon-
Seraing (1). |
| 6. De Burgrave, H., de Kemmel. | 24. Lejeune, Édouard, de Liège (1). |
| 7. Tedesco, Jules, d'Arlon. | 25. Heiderscheidt, Ch., de Ma-
lines (1). |
| 8. Tandel, Henri, de Liège. | 26. Slegers, Joseph, de Tellin (1). |
| 9. Delgotalle, Alfred, id. | 27. Demolin, Jos., de Coursel (1). |
| 10. Barlet, Gustave, de Bruxelles. | 28. Palante, Charles, de Liège. |
| 11. Smets, Eugène, d'Overpelt. | 29. Droixhe, Nest., de Burdinne (1). |
| 12. Lambert, Gustave, d'Yvoir. | 30. Mawet, Lambert, de Fléron (1). |
| 13. Farcy, Jules, de Bodegnée. | 31. Bodart, Émile, de Mettet. |
| 14. Lebeau, Alfred, d'Argenteau. | 32. Poussart, Gaspard, de Theux. |
| 15. Hansoul, Victor, de Chapon-
Seraing (1). | 33. Xhrouet, Georges, de Dison. |
| 16. Lejeune, Édouard, de Liège (1). | 34. Degeller, Ferdin., de Galoppe. |
| 17. Heiderscheidt, Charles, de
Malines (1). | 35. Vankerkhoven, E., de Louvain. |
| 18. Slegers, Joseph, de Tellin (1). | 36. Grenson, Alcide, de Liège. |

(1) MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 1. Selb, Florent, d'Anvers. | 3. Chauvin, Victor, de Liège. |
| 2. Mestreit, Joseph, d'Arlon. | |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Dubois, Constant, de Villance. | 3. Graindorge, Joseph, de Liège. |
| 2. Harzé, Raoul, de Liège. | 4. Reypens, Charles, de Duffel. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Camauer, Godefroid, de Huy. | 4. Moreau, Nicolas, de Charneux. |
| 2. Gilmont, Louis, de Seneffe. | 5. Reusens, Georges, d'Anvers. |
| 3. Fraipont, Jules, de Burdinne. | |

(1) MM Hansoul, Lejeune, Heiderscheidt, Slegers, Demolin, Droixhe et Mawet ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie subis par les élèves des Écoles spéciales annexées à l'Université ont donné les résultats généraux ci-après :

Élèves examinés, 358.

Admissions, 286, dont :

2 avec la plus grande distinction (1) ;

43 avec grande distinction (2) ;

74 avec distinction (3) ;

197 d'une manière satisfaisante.

286

72 ajournements.

358

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Michel, Henri, de Bellefontaine. | 7. Auvray, Alexis, de Meeffe (1). |
| 2. Grandry, Michel, de Tilleur. | 8. Putzeys, Joseph, de Heers. |
| 5. Galand, C., de Grâce-Berleur. | 9. Davreux, Jean, de Liège. |
| 4. Auvray, Alexis, de Meeffe (1). | 10. Paillet, Alfred, de Momalle. |
| 5. Bodart, Emile, de Mettet. | 11. Brodheoux, Ed., de Beaumont. |
| 6. Grenson, Alcide, de Liège. | |

(1) MM.

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Loiseau, Oscar, de Lendelies. | 2. Stoclet, Victor, de Bruxelles. |
|----------------------------------|-----------------------------------|

(2) MM.

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Mahiels, Albert, d'Arras. | 8. Fraikin, Pierre, de Tilleur. |
| 2. Kirsch, Léopold, de Liège. | 9. Poncelet, Jean-B., de Gedinne. |
| 3. De Give, Auguste, de Hollogne. | 10. Rocour, George, de Liège. |
| 4. Servais, Émile, de Luxembourg. | 11. De Witt, Paul, d'Anvers. |
| 5. Massalski, Urb., de Kiedrasowka. | 12. Dutreux, Léon, d'Arlon. |
| 6. Tennstedt, Alph. F., de Louvain. | 13. Witmeur, Henri, de Liège. |
| 7. Masion, Antoine, de Liège. | |

(3) MM.

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Tugenhold, Benedict, de Lodz. | 5. Kelecom, Eugène, de Bruxelles. |
| 2. Leboutte, Léon, de Liège. | 6. Carez, Gustave, de Cerfontaine. |
| 3. Londot, Pierre, de Seraing. | 7. Noblet, Albert, de Liège. |
| 4. Pohl, Franz, de Schreiberhau. | 8. Spée, Eugène, de Liège. |

(1) M. Auvray a obtenu ce grade dans deux examens différents.

Soixante-six élèves ont été diplômés, savoir :

- 15 en qualité d'ingénieur civil mécanicien ;
- 22 » d'ingénieur civil des arts et manufactures ;
- 6 » d'ingénieur civil des mines ;
- 23 » d'ingénieur honoraire des mines.

66

-
- | | |
|--|---|
| 9. Klattenhoff, Louis, de Francfort-sur-Mein. | 38. De Cuyper, Gust., de Bruxelles. |
| 10. De Gotte, Théodore, de Couvin. | 39. Moreau, Prosper, de Herve. |
| 11. Mayer, Romuald, de Varsovie. | 40. Reuleaux, Jules, de Liège. |
| 12. Demanet, George, de Bruxelles. | 41. Binon, Joseph, de Herstal. |
| 13. Houdret, Émile, du Val-S ^t -Lamb. | 42. Loewenstein, Mecislas, Nic., de Varsovie. |
| 14. Matthei, Alph., de Ruremonde. | 43. Breithoff, Nic., de Luxembourg. |
| 15. Leitmair, George, de Constantinople. | 44. Ross, Gustave, de Heerlen. |
| 16. Devos, Lucien, de Liège. | 45. Bourlard, Téléphore, de Mons. |
| 17. Mottard, Franç., de Petit-Hallet. | 46. Fineuse, Edouard, de Gedinne. |
| 18. Abras, Charles, de Namur. | 47. Bourg, V., de Houdeng-Aimeries. |
| 19. Cremer, Jean, de Batavia. | 48. Hanlet, Henri, d'Ostende. |
| 20. Petit, Célestin Jos., de Freux. | 49. Laguesse, Léon, de Liège. |
| 21. Destordeur, Joseph, de Jupille. | 50. Laduron, Léon, de Beaumont. |
| 22. Guy, Jacques, de Varsovie. | 51. Bury, Joseph, de Liège. |
| 23. Verloop, Camille, d'Utrecht. | 52. Hamoir, Désiré, de Forville. |
| 24. Fraget, Jules, de Varsovie. | 53. Laoureux, Léon, de Liège. |
| 25. Nagelmackers, Alf., de Varsovie. | 54. Pergameni, Edg., de Bruxelles. |
| 26. Prod'homme, H., de Versailles. | 55. Blanchart, Camille, de Thuin. |
| 27. Mitarnowski, Alex., de Varsovie. | 56. Laduron, Camille, de Beaumont. |
| 28. Lemerel, Edouard, d'Ath. | 57. Falloise, Hubert, de Liège. |
| 29. Laduron, P. Em., de Beaumont. | 58. Housiaux, Charles, de Molenbeck-Saint-Jean. |
| 30. Frankignoulle, Clém., de Liège. | 59. Servais, Émile, de Luxembourg. |
| 31. Robert, Auguste, de Liège. | 60. Rops, Anatole, de Namur. |
| 32. De Aguerre, Germain, de Bilbao. | 61. Greiner, Adolphe, de Bruxelles. |
| 33. Spée, Alphonse, de Liège. | 62. Gerard, Léo, de Liège. |
| 34. Cambier, Léon, de Bruxelles. | 63. Willem, Léon, id. |
| 35. Drisket, André, de Liège. | 64. Delarge, Frédéric, id. |
| 36. Rolbiecki, Ladislas, de Varsovie. | 65. Laduron, Charl., de Beaumont. |
| 37. Boscheron, Léon, de Liège. | 66. Philippart, Alfred, de Tournai. |

4 diplômes ont été obtenus avec grande distinction (1) ;
21 avec distinction (2) ;
41 d'une manière satisfaisante.

DIPLÔMES SCIENTIFIQUES.

La Faculté de médecine a procédé à l'examen de deux élèves étrangers, conformément à l'arrêté royal du 12 octobre 1838.

M. William Pratt, d'Aberdeen (Écosse), a passé l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, avec la plus grande distinction.

M. Zendralli, Jules, de Roveredo (Suisse), a passé l'examen de docteur en médecine avec distinction, et celui de docteur en chirurgie et en accouchements d'une manière satisfaisante, avec mention honorable pour les opérations.

La Faculté de droit a aussi procédé à l'examen d'un élève étranger dans les termes de l'arrêté royal précité.

M. Leresco, Jean, de Pitesti (Roumanie), a passé l'examen de candidat en droit avec grande distinction.

-
- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 67. Courtin, Adolphe, de Ghlin. | 71. Goffart, Michel, d'Ouffet. |
| 68. Franquoy, Ferd., de Liège. | 72. Malisoux, Émile, de Namur. |
| 69. Vanzuylen, Léon, d'Anvers. | 73. Masset, Joseph, de Verviers. |
| 70. Mockel, Ernest, de Liège. | 74. Bouquié, Paul, de Bruxelles. |
- (1) MM.
- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Tennstedt, A.-F., de Louvain. | 3. Greiner, Adolphe, de Bruxelles. |
| 2. Stoclet, Victor, de Bruxelles. | 4. Gerard, Léo, de Liège. |
- (2) MM.
- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1. Fraikin, Pierre, de Tilleur. | 11. Rops, Anatole, de Namur. |
| 2. De Aguirre, Germ., de Bilbao. | 12. Binon, Joseph, de Herstal. |
| 3. Masion, Antoine, de Liège. | 13. Rosse, Gustave, de Heerlen. |
| 4. Drisket, André, id. | 14. Breithoff, Nic., de Luxembourg. |
| 5. Spée, Alphonse, id. | 15. Bourlard, Téléspore, de Mons. |
| 6. Boscheron, Léon, id. | 16. Delarge, Frédéric, de Liège. |
| 7. Reuleaux, Jules, id. | 17. Willem, Léon, de Liège. |
| 8. Moreau, Prosper, de Herve. | 18. Courtin, Adolphe, de Ghlin. |
| 9. Poncelet, J.-B., de Gedinne. | 19. Bollis, Victor, de Jemmappe. |
| 10. Loewenstein, Miecislav, de
Varsovie. | 20. Philippart, Alfred, de Tournai. |
| | 21. Brunin, Louis, de Mons. |

DIPLÔMES SPÉCIAUX.

M. le docteur Larondelle, de Verviers, a subi, le 30 mars 1865, les épreuves exigées par l'arrêté royal du 16 septembre 1853, à la suite desquelles il a été proclamé docteur spécial en sciences chirurgicales,

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

M. Émile-Joseph-Léon De Jaer, de Namur, candidat en sciences physiques et mathématiques, élève ingénieur à l'École spéciale des mines de Liège, a pris part au concours universitaire de 1864-1865 et a été proclamé premier en sciences naturelles.

Il a reçu la médaille, la couronne et le diplôme qui lui ont été décernés des mains de M^{gr} le duc de Brabant, qui, en daignant assister à la séance solennelle de la distribution des prix et adresser ses félicitations aux lauréats en leur remettant lui-même les signes de leur triomphe, a donné un haut témoignage de l'intérêt qu'il porte à l'instruction publique et aux succès de la jeunesse studieuse.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

Par arrêté royal du 30 janvier dernier, M. Eugène-Charles Catalan, docteur en sciences mathématiques, licencié en sciences physiques, ancien répétiteur à l'École polytechnique de Paris, a été nommé professeur ordinaire à la faculté des sciences de notre Université, en remplacement de M. Schaar, transféré à l'Université de Gand par arrêté royal du 15 octobre 1864.

Par arrêté royal du 8 février dernier, M. Louis Pérard, ingénieur honoraire des mines, a été chargé définitivement de donner, dans la Faculté des sciences, les cours de physique générale et de physique industrielle.

Sur la demande des professeurs intéressés et de l'avis conforme de la Faculté des sciences, un arrêté royal du 30 juin dernier a mis dans les attributions de M. le professeur ordinaire

Catalan le cours d'analyse algébrique (haute algèbre), dont M. de Cuyper était chargé, et a attribué, en échange, à ce dernier professeur, le cours d'astronomie, qui était dans les attributions du premier.

Deux de nos collègues ont reçu naguère un précieux témoignage de la bienveillance du Roi pour les services rendus à la fois à l'enseignement et à la science.

Par deux arrêtés royaux du 8 septembre 1865, M. Burggraff, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et des lettres de notre Université, auteur d'un ouvrage intitulé : *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments du langage*, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, et M. Nypels, professeur ordinaire à notre Faculté de droit, a été promu au grade d'officier du même ordre.

L'an passé, à pareille époque, mon honorable prédécesseur avait l'heureuse fortune de pouvoir vous tenir le langage suivant :

« Une promotion dans l'Ordre national est venue trouver, il » y a peu de jours et aux applaudissements du corps professoral, » un des vétérans de l'enseignement, qui est en même temps » un des philologues les plus éminents du pays. Par son arrêté » du 29 septembre dernier, le Roi a accordé le grade d'officier » de l'Ordre de Léopold à M. Bormans, professeur ordinaire à » la Faculté de philosophie et des lettres. »

Aujourd'hui, j'ai la triste mission de constater dans ce Rapport que la santé de M. Bormans, altérée par ses longs services dans l'enseignement et par ses constants travaux de cabinet, n'a pas permis à cet honorable et vénéré collègue de donner ses leçons jusqu'à la fin de l'année académique expirée et lui a fait prendre la détermination de demander l'éméritat auquel il avait droit et qui lui a été accordé par arrêté royal du 17 août dernier par application de l'article 83, n° 1, du règlement universitaire du 25 septembre 1816.

Les regrets profondément affectueux de ses collègues accompagnent M. Bormans dans sa retraite, et celui qui a l'honneur de parler en ce moment devant vous vous demande la permission d'exprimer avec effusion les sentiments de vive reconnaissance et de haute estime qu'il éprouve pour ce digne vétéran de l'enseignement dont il a été d'abord l'élève et ensuite le collègue.

Par un arrêté royal du 2 octobre courant :

1° M. De Closset, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et des lettres de notre Université, est déchargé du cours d'archéologie qu'il donnait dans cette Faculté, et

2° MM. De Closset, prénommé, Burggraff et Le Roy, professeurs ordinaires à la même Faculté, sont chargés, outre les cours qui leur sont actuellement confiés :

M. De Closset, des exercices philologiques et littéraires sur la langue latine ;

M. Burggraff, des exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque ;

M. Le Roy, du cours d'archéologie.

COURS PRIVÉS.

L'arrêté royal du 30 janvier 1864, qui a institué des cours privés aux Universités de l'État, a reçu exécution pour la Faculté de médecine de l'Université de Liège.

Par quatre arrêtés des 16, 17 et 18 août 1865, M. le Ministre de l'intérieur a autorisé :

M. G. Krans, docteur en médecine, à donner quelques leçons sur la thérapeutique générale des maladies de l'enfance.

M. Hicquet, docteur en médecine, à faire l'histoire et l'exposé des progrès récents de la chirurgie.

M. O. Ansiaux, docteur en médecine, à donner des leçons sur l'étude générale et approfondie du traitement des fractures.

Et enfin M. L. Goffart, docteur en médecine, à faire des leçons de physiologie appliquée à la médecine, conformément au programme approuvé par la Faculté.

Nous faisons des vœux sincères pour que cette nouvelle institution des cours privés, bien comprise et sagement pratiquée, réponde au but de sa création ; ce but est de faciliter aux jeunes docteurs, qui se croient une vocation pour l'enseignement supérieur, le moyen de prouver, par le fait, qu'ils ont les connaissances et l'aptitude que cet enseignement exige nécessairement.

PUBLICATIONS.

J'ai maintenant à signaler les travaux par lesquels mes collègues ont contribué au mouvement littéraire et scientifique du pays.

Dans la Faculté de philosophie et des lettres :

M. Borgnet a fait paraître le 1^{er} volume de son *Histoire de la Révolution liégeoise*; M. Alphonse Le Roy, indépendamment de sa collaboration à divers journaux et revues de Belgique et d'Allemagne, a publié le tome II de la *Traduction des Motifs et Détails choisis d'Architecture gothique empruntés aux principaux édifices de l'Angleterre* (1).

Dans la Faculté de droit :

M. Émile de Laveleye a fait paraître un volume d'économie politique intitulé : *le Marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans*.

Dans la Faculté des sciences :

M. Chandelon a publié : *Une étude sur l'Emploi du charbon maigre dans la fabrication de la fonte et du fer*, faite à la demande de la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, et différents rapports sur l'hygiène publique, publiés par le ministère de l'intérieur dans l'exposé des travaux des différentes Commissions médicales provinciales.

M. de Cuyper a publié les tomes 17 et 18 de la *Revue universelle des Mines, de la Métallurgie, des Arts et des Sciences appliqués à l'industrie*.

M. Catalan a publié les ouvrages suivants :

Théorèmes et problèmes de Géométrie élémentaire, 4^e édition (Paris, Dunod).

Manuel de Cosmographie, 6^e édition (Paris, Delalain).

(1) *Motifs et Détails choisis d'Architecture gothique empruntés aux principaux édifices de l'Angleterre*, par A. Pugin et E. Willson (traduction annotée avec Glossaire, etc.), tome II. Paris, Noblet et Baudry, un vol. in-4^o avec 57 planches.

Manuel d'Arithmétique et d'Algèbre, 6^e édition (Delalain).

Mémoire de la Théorie des Polyèdres (Journal de l'École polytechnique).

Histoire d'un Concours. — *Lettre à M. Laugier* (Liège, Carmanne).

Notions d'Astronomie, 2^e édition (Paris, Dubuisson).

M. de Koninck a publié quelques rapports faits à l'Académie et un ouvrage intitulé : *Résumé de la Théorie chimique des Types*.

M. Isidore Kupfferschlaeger a publié :

1^o Des articles sur l'économie domestique (1).

2^o Des comptes-rendus des analyses faites au laboratoire de docimasie (2).

3^o Une instruction pratique pour l'emploi de l'huile de pétrole à l'éclairage (3).

M. Ed. Morren a fait les publications suivantes :

1^o *Hérédité de la Panachure* (variegatio) (4).

2^o *Chorise du Gloximia speciosa pélorié* (5).

3^o *Enseignement de la Botanique en Allemagne* (6).

4^o *Souvenirs d'Allemagne*. Août et septembre 1864 (7).

5^o *L'Acclimatation des Plantes* (8).

6^o *Revue générale de l'état et des progrès de l'Horticulture belge en 1864* (9).

7^o *Étienne Dossin*, botaniste liégeois (10).

(1) *Médecin de la famille*. Nos des 15 octobre et 15 décembre 1864.

(2) *Revue universelle des Mines*, etc. Tomes 16, 17 et 18.

(3) Tome 6 des *Annales du Conseil de salubrité publique*.

(4) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série. Tome XIX, n^o 2.

(5) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série. Tome XIX, n^o 2.

(6) Brochure in-8^o. Gand, 1865.

(7) Brochure in-8^o. Gand, 1865.

(8) Brochure in-8^o. Gand, 1865.

(9) Brochure in-8^o. Gand, 1865.

(10) Brochure in-8^o. Gand, 1865.

8° *La Belgique horticole* (1).

9° *Bulletin de la fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique* (2).

M. Dewalque a fait les publications suivantes :

Rapport sur l'eau minérale d'Ostende (3).

Note sur une nouvelle dent de carcharodon trouvée dans le gravier de la Meuse (4).

Rapport sur deux mémoires de concours, relatifs à la constitution de l'acier (5).

Note sur le bolide du 17 février 1865 (6).

Trois rapports sur des travaux de M. Dupont concernant les fouilles de Furfooz (7).

Compte-rendu des excursions de la *Société géologique de France en Belgique*, lors de sa réunion extraordinaire à Liège en 1865 (8).

Dans la Faculté de médecine :

M. Borlée a publié, dans les BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE :

Des Études cliniques sur l'Ophthalmie rhumatismale et son traitement;

Une *Discussion* sur le travail précédent (Réponse à quelques objections adressées aux études cliniques);

Une appréciation des diverses méthodes de traitement des tumeurs blanches des articulations.

M. Spring a publié les travaux suivants :

1° *Les hommes d'Engis et les hommes de Chauvaux*, lecture

(1) Tome XIV, 1 vol. in-8°.

(2) Tome VI, 1 vol. in-8°.

(3) *Bull. de l'Académie des sciences de Belgique*. Tome XVIII, p. 121.

(4) *Id.*, p. 400.

(5) *Id.*, p. 458.

(6) *Id.* T. XIX, p. 304.

(7) *Id.*, p. 386 et 524 et t. XX, p. 217.

(8) *Bull. soc. géol. de France*. T. XX, pp. 770 à 878 avec une carte géologique.

faite à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique (1).

2° Sur les divers modes de formation des dépôts ossifères dans les cavernes; à propos d'ossements découverts dans le rocher de Lives, près de Namur (2).

3° Divers discours, rapports et comptes-rendus.

M. A. Wasseige a transmis à l'Académie royale de médecine une observation intéressante de la clinique obstétricale, intitulée: *Déformation considérable du bassin, opération césarienne, étranglement d'une anse intestinale dans la plaie utérine, anus contre nature accidentel, guérison* (3).

BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée de la Bibliothèque de l'Université, depuis le 1^{er} octobre 1864 jusqu'au 1^{er} octobre de cette année, est comme il suit :

Volumes in-folio.	58
Id. in-4°	406
Id. in-8°	1,350
Dissertations académiques	768
Manuscrits.	7
Total.	2,589

Ces chiffres comprennent, outre les ouvrages achetés au moyen du subside annuel du gouvernement, ceux achetés pour compte de la ville et les dons faits directement par le gouvernement et par quelques particuliers (4).

(1) *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, 2^e série, tome XVIII, n° 12.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série. Tome XX, n° 8.

(3) Cette observation, transmise un peu avant la dernière séance, n'a pas encore fait l'objet d'un rapport.

(4) Les particuliers qui ont bien voulu enrichir notre collection sont :

MM. Xav. de Theux, U. Capitaine, Marcel Eriol, Spring, L. de Thier, Demarteau, G. L. Ponza, Desoer, Festraets, L. Pirard, Valette, A. Le Roy, F. Henaux, A. Donckier, d'Otreppe de Bouvette, Durand, Delvaux, G. Cozziris, A. Dejardin, A. Wasseige, Coune, étudiant; Berlin, Chalon, L. Polain, E. Desoer, Raikem, procureur-général; J. Neuville, E. Morren, J. G. J. Dumarteau, H. Caron et d'Andrimont.

Le gouvernement français nous a fait don de l'édition in-4° de la Correspondance de Napoléon I^{er}.

La ville de Liège, la ville d'Ypres, la Société liégeoise de Littérature wallonne, l'Institut archéologique liégeois, la Société Britannique pour l'avancement des sciences, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bruxelles, l'Académie de médecine de la même ville et l'Académie impériale de Vienne, nous ont fait don de quelques ouvrages.

SERVICE MATÉRIEL. — COLLECTIONS.

Comme les années précédentes, nous avons à signaler d'importantes améliorations dans le service matériel. L'administration communale, à qui nous en exprimons ici notre profonde gratitude, a voté, cette année, plusieurs crédits importants pour l'entretien des bâtiments universitaires; l'aspect déplorable qu'ils présentaient depuis longtemps a en partie cessé; on achève en ce moment la restauration de notre Salle Académique; on raffermi le plancher de la Bibliothèque.

La législature, de son côté, a alloué les sommes nécessaires pour la confection des armoires et des rayons que l'accroissement de nos collections rendait indispensables.

La collection des minerais de la Prusse, offerte l'an dernier à notre école des mines par MM. Von Dechen, Oberberghauptman, à Bonn, a été complétée, cette année, par une autre collection non moins importante de produits minéraux non métallifères des provinces rhénanes, qui a figuré à l'exposition de Cologne, et qui comprend notamment une fort belle série de houilles des bassins de la Wurm, de la Ruhr et de Sarrebrück; puis d'ardoises, de sel gemme, de chaux phosphatée, etc. Cette collection a été donnée à l'Université par M. le professeur Dewalque.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Je manquerais à un devoir sacré de mes fonctions si j'oubliais de vous exhorter à consacrer la plus grande partie de votre activité et de votre temps aux études pour lesquelles vous venez à l'Université. Mettez bien à profit l'enseignement auquel le corps

professoral se voue avec un zèle et une ardeur que rien ne ralentit et qui tirent leur puissance du sentiment du devoir, de la conscience qu'a le professeur qu'ici il est le représentant de vos parents et le ministre de leur sollicitude pour vous. Cependant, que le soin de développer vos facultés intellectuelles ne vous fasse point négliger le culte des qualités du cœur, car elles importent plus que celles de l'esprit. Celles-ci peuvent faire le savant, mais les autres font l'homme. Ce n'est que par elles que nous pouvons être bon fils, bon époux, bon père et bon citoyen. En un mot, ce n'est que par elles que nous pouvons acquérir l'habitude de remplir tous nos devoirs avec amour et fermeté.

Or, puisque, comme l'a dit Cicéron, tout dans la vie est soumis à des devoirs, et que c'est à les remplir que consiste l'honnêteté, ce n'est que par les qualités du cœur que nous pouvons être honnêtes.

« Nulla enim vitæ pars neque publicis, neque privatis; neque » forensibus, neque domesticis in rebus; neque si tecum agas » quid, neque si cum altero contrahas, vacare officio potest: in » eoque colendo sita vitæ est honestas omnis, et in negligendo » turpitude. » (1)

Pour mettre cette sentence à profit, promettons-nous donc, en nous séparant aujourd'hui, de cultiver à la fois et notre esprit et notre cœur.

(1) de Offic. I. 2.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1865-1866.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

Recteur et Président du Conseil :

M. F. KUPFFERSCHLAEGER, professeur ordinaire
à la Faculté de Droit.

Secrétaire du Conseil :

M. G. P. N. PÉTERS-VAUST, professeur ordinaire à la
Faculté de Médecine.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. N. SCHWARTZ, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. TH. J. J. DE SAVOYE, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. J. B. BRASSEUR, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. N. ANSIAUX, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

A. BORNET (*rue d'Amay, n° 7*) : Histoire politique du moyen âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 115*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

CH. LOOMANS (*rue Beekman, n° 22*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 382*) : Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

L. DE CLOSSET (*rue Hemricourt, n° 15*) : Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 129*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Rouveroy*) : Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

E. DUPONT (*boulevard d'Avroy, n° 17*) : Pandectes.

J. S. J. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 330*) : Droit criminel.
— Procédure civile.

F. KUPFFERSCHLAEGER (*rue des Anges, n° 13*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et Institutes du droit romain.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 92*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 70*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique. — Économie industrielle.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

TH. LACORDAIRE (*place Saint-Paul, n° 6*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. B. BRASSEUR (*rue de la Station, n° 22*) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts. — Géométrie supérieure.

J. P. CHANDELON (*rue Darchis*, n° 14) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Louvrex*, n° 40) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge*, n° 50) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten*, n° 11) : Haute algèbre. — Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique*, n° 16) : Manipulations chimiques. — Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine*, n° 19) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

Professeurs extraordinaires.

ED. MORREN (*rue du Pot-d'Or*, n° 22) : Botanique.

A. GILLON (*rue Ste-Marie*, n° 16) : Métallurgie.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex*, n° 127) : Architecture industrielle.

N. G. FOSSION, agrégé (*rue St-Séverin*, n° 40) : Physiologie comparée.

L. PÉRARD, ingénieur honoraire des mines (*quai de Longdoz*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman*, n° 44) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée*, n° 36) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

J. G. ROYER (*rue Bertholet, n° 5*) : Pathologie et thérapeutique spéciale des maladies internes, maladies des femmes et des enfants, maladies de la peau et maladies syphilitiques. — Médecine légale y compris la toxicologie. — Encyclopédie et histoire de la médecine.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 26*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 7*) : Pharmacologie. Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

G. P. N. PÉTERS-VAUST (*rue Pont-d'Île, n° 40*) : Pharmacie théorique et pratique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Adalbert, n° 10*) : Anatomie pathologique générale. — Hygiène publique et privée.

Professeur extraordinaire.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 45*) : Théorie et pratique des accouchements.

Chargé de cours.

V. MASIUS, docteur en médecine (*rue Fusch, n° 17*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. N. NOEL.

CH. FRANKINET.

A. HENNAU.

J. P. X. WURTH.

J. H. BORMANS.

DESIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen : M. N. SCHWARTZ — Secrétaire : M. A. LE ROY.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Histoire de la littérature française	MM.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.	STECHEK (J.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Mardi, merc., sam., 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité.	DE CLOSSER (L.), prof. ord.	Mardi, jeudi, sam., 9 à 10 h.	Mercrèdi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen-âge	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Merc., 10 à 11 h., vend., 9 à 10 h.	Jeudi, 9 à 10 h.
Histoire politique de la Belgique.	BORGNET (A.), prof. ord.	Lundi, 9 à 10 h., mardi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 9 à 10 h.
Psychologie.	(Idem.)	Lundi, jeudi, vendredi, samedi, 10 à 11 h.	Mercrèdi, vendredi, 10 à 11 h.
Logique	LOOMANS (Ch.), prof. ord.
Morale.	LE ROY (A.), prof. ord.
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques	LOOMANS (Ch.), prof. ord.
Exercices philologiques sur la langue grecque.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
	EURGERRAFF (P.), prof. ord.	Vendredi, 8 à 9 h.	
Matières de l'examen de Docteur.			
Littérature latine.	DE CLOSSER (L.), prof. ord.	Mercrèdi, jeudi, vend., 9 à 10 h.	Vendredi, 9 à 10 h.
Littérature grecque	(Idem.)	Mardi, samedi, 10 à 11 h.	Mardi, 10 à 11 h., jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la littérature ancienne	STECHEK (J.), prof. ordinaire.	Mercrèdi, vend., 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, mercrèdi, vendredi, 10 à 11 h.
Métaphysique générale et spéciale.	LE ROY (A.), prof. ord.	Lundi, mercrèdi, vend., 8 à 9 h.
Histoire de la philosophie ancienne et moderne	SCHWARTZ (N.), prof. ord.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.

Matières non comprises dans les Examens

Littérature orientale	BURGRAFF (P.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
Littérature flamande	***	
Littérature française	VAN HULST (F.), agrégé.	
Archéologie	LE LEROY (A.), prof. ord.	
Histoire politique moderne	MACORS (J. G.), prof. ord.	
Economie politique	DE LAVELEYE (E.), prof. ext.	
Esthétique	LE ROY (A.), prof. ord.	
Antiquités romaines, religieuses, mili- taires, e tc.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. TH. J. J. DE SAVOYE. — Secrétaire : M. E. DE LAVELEYE.)

Matières de l'examen de Candidat.

{ Encyclopédie du droit Histoire et institutes du droit romain. Histoire politique moderne Introduction historique au cours de droit civil.	KUPFFERSCHLAGER (F.), prof. ord.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h.
	MACORS (J. G.), prof. ord. (Idem.)	Merc, vend., samedi, 9 1/2 à 11 h.
Exposé des principes généraux du Code civil. Droit naturel ou philosophie du droit.	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.
	LOOMANS (Ch.), prof. ord.	Mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.

Matières du premier examen de Docteur.

Pandectes Droit public interne Droit civil moderne Economie politique	DUPONT (E.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
	MACORS (J. G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 10 à 11 1/2 h.
	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.

Matières du second examen de Docteur.

Droit criminel Procédure civile Droit civil moderne Droit commercial.	NYPELS (J. S. G.), prof. ord. (Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h. Merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
	THIERY (V.), prof. ord. (Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h. Merc., vend., 10 1/2 à 11 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE. DEUXIÈME SEMESTRE.
Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.		
MM.		
Droit public interne. Droit administratif Economie politique Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	(Voir plus haut.) MACORS (F.), prof. ord. (Voir plus haut.) MACORS (J. G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, sam., 8 1/2 à 10 h. Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h. Jours et heures à fixer ultérieurement.
Examen de Candidat notaire.		
Droit civil Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent)	(Voir les cours de la candidature du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.) MACORS (F.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h. Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.
FACULTÉ DES SCIENCES.		
(Doyen : M. J. B. BRASSEUR. — Secrétaire : M. G. DEWALQUE.)		
Examen de Candidat en sciences naturelles.		
Psychologie. Chimie inorganique Chimie organique. Physique expérimentale	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.) CHANDELON (J. T. P.), prof. ord. DE KONINGK (L. G.), prof. ord. PÉRARD (L.), ingénieur hon. des mines.	Mardi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h. Mardi, mercredi, 11 à 12 1/2 h.; jeudi, 11 1/2 à 4 h. Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles.	MORREN (Eh.), prof. ext.	Mardi, merc., vend., 3 à 4 1/2 h.	Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Zoologie. { Animaux vertébrés. { Animaux invertébrés	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.	Lundi, merc., 9 1/2 à 11 h. vend., 9 à 10.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Minéralogie.	DEWALQUE (G.), prof. ext.	Mardi, jeudi samedi 8 à 9 1/2 h.
Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.			
Psychologie.	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)	Lundi, mercr., vend., 8 1/2 à 10 h.
Haute algèbre.	CATALAN (G. E.), prof. ord.	Mardi, 3 à 4 h., vendredi, 11 à 12 h.
Géométrie analytique	DE CUYPER (A. C.), prof. ord.	(Voir ci-dessus.)
Physique expérimentale	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	Samedi, 3 à 4 h.
Calcul différentiel et calcul intégral.	CATALAN (G. E.), prof. ord.
Chimie inorganique	(Voir ci-dessus.)
Minéralogie.	(Idem.)
Examen de Docteur en sciences naturelles.			
Chimie organique approfondie	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	Samedi, 3 à 4 h.
Chimie inorganique approfondie.	CHAUDELON (J. T. P.), pr. ord.	Jeudi, 3 à 4 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.
Anatomie comparée.	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.
Physiologie comparée	FOSSON (N. G.), agrégé.	Lundi, merc, vend., 8 1/2 à 9 1/2 h.
Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles	(Voir ci-dessus.)
Minéralogie	(Id.)	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.
Géologie	DEWALQUE (G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Astronomie physique	DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.			
	MM.		
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.	CATALAN (C. E.), prof. ord. DE CUYPER (A. C.), pr. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h. Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h. Merc., vend., 3 à 4 1/2 h. (Voir ci-dessus.)	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h. Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h. Merc., vend., 3 à 4 1/2 h.
Physique mathématique	GROESNER (M.), prof. émérite. DE CUYPER (A. C.), prof. ord.		
Astronomie			
COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.			
Enseignement préparatoire.			
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions	(Voir ci-dessus.)		
Calcul différentiel et calcul intégral	(Idem.)		
Mécanique analytique	(Idem.)		
Chimie inorganique	(Idem.)		
Chimie organique	(Idem.)		
Physique	(Idem.)		
Astronomie et éléments de gôdésie	(Idem.)		
Géométrie descriptive	(Idem.)		
Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres			
Statique élémentaire et principes de dynamique	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Style et rédaction.	TRAISENER (L. J.), pr. ord. STECHEUR (J.), prof. ord.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, mercredi, 11 à 12 h.

Enseignement spécial.

Mécanique appliquée	BRASSER (J. B.), prof. ord.	Merc., vend., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique.	CHANDELON (J. T. P.), p. ord.	Jeudi, vend., samedi, 9 1/2 à 11 h.
Id. organique	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.
Manipulations chimiques	KUPFFERSCHLAGER (L.), p. ord.	Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.
Minéralogie.	(Voir ci-dessus.)	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 6 h.
Géologie.	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Jeudi, vend., samedi, 11 1/2 à 1 h.
Exploitation des mines.	PÉRAD (L.) ing. hou. des mines.	Mardi, mercredi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Physique industrielle	GULLON (A.), prof. extr.	Mardi, mercredi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Métallurgie	KUPFFERSCHLAGER (L.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h.
Docimasie	SCHMIDT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h.
Architecture industrielle	DE LAVELEXE (E.), prof. ord.	Jeudi, vend., samedi, 8 à 9 1/2 h.
Économie industrielle		Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h. ; samedi, 4 1/2 à 6 h.

Matière non comprise dans les Examens.

Paléontologie	DEVALQUE (G.), prof. extr.	Jours et heures à fixer ultér.
-------------------------	----------------------------	--------------------------------

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen : M. N. ANSIAUX. — Secrétaire : M. T. SCHWANN.)

Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Anatomie humaine générale.	SCHWANN (Th.), prof. ord.	Mardi, mercredi, jeudi, vend., samedi, 9 à 10 h.
Anatomie humaine descriptive	MASUS (V.), doct. en méd.	Jeudi, samedi, 10 1/2 à 12 h.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première.	SCHWANN (Th.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 10 1/2 à 12 h.
Idem.	FOSSEON (N. G.), agrégé.	Lundi, mercredi, vend., 3 1/2 à 5 h.
Éléments d'anatomie comparée.	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.	
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie	VAUST (Th.), prof. ord.	
Démonstrations anatomiques (dissections)	MASUS (V.), doct. en méd. (assisté par le prosecteur).	

Tous les jours.

Matières du troisième examen de Docteur.

Clinique interne	SAUVEUR (H.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem	SPRING (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils	ANSIAUX (N.), prof. ord.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h. Mar., vendredi, 9 à 10 h.
Pratique des accouchements.	WASSEIGE (A.), prof. ext.	Cette clinique se fera à la Maternité à déterminer selon l'occurrence.
Clinique ophthalmologique	BORLÉ (J. A.), prof. ord.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales	(Idem.)

Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h. Mardi, vend., 9 à 10 h.
Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, jeudi, sam, 10 1/2 à 11 1/2 h.
	Lundi, 12 à 1 h. Merc., vend., 11 1/2 à 1 h.

Examen de pharmacien.

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer	PÉTERS-VANST (G. P. N.), p ^o f. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opéra- tions toxicologiques	(Idem.)	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.
Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.

Matière non comprise dans les Examens.

Encyclopédie et histoire de la médecine. | ROYER (J. G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultérieurement.

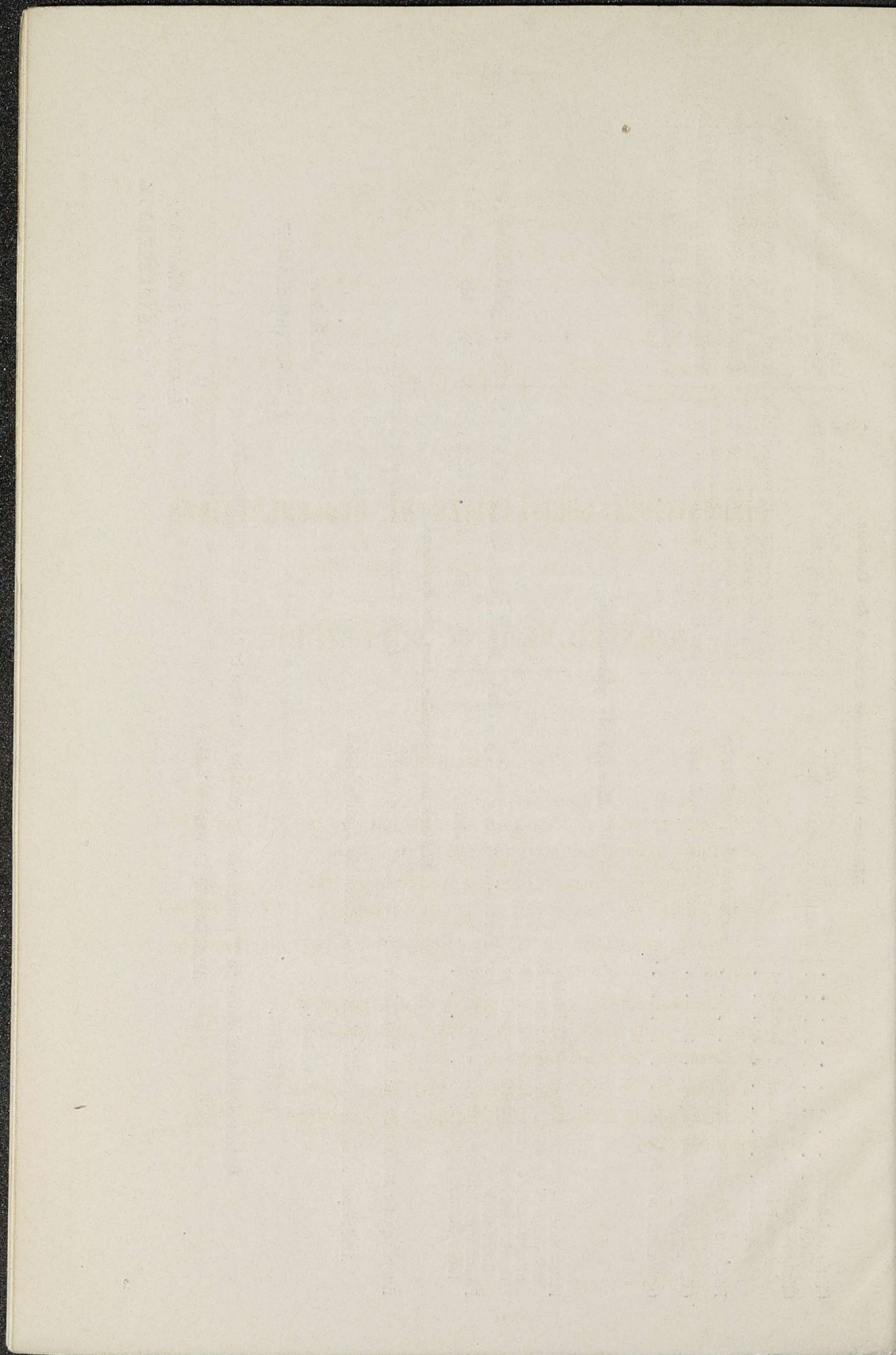
Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 2 juillet 1864.

Le Secrétaire,
J. STECHER.

Le Recteur,
F. KUPFFERSCHLAEGER.

Approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre I^{er} de la loi du 15 juillet 1849.
Bruxelles, le 13 octobre 1865.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALPH. VANDENPEEREBOOM.



EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription ; le droit d'inscription est de 15 francs. Art. 18 de la loi.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. Art. 28 du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à observer les règlements universitaires. Art. 19 de la loi.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

1^{re} année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2^e année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3^e année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4^e année d'études, id. 120 id.

5^e année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise.

Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

Art. 20 de la l. i.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

Art. 1^{er} du règlement.

2° LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

- Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.
- Art. 36 du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.
- La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.
- Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.
- Les programmes des cours sont soumis à son approbation.
- Art. 8 du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble- raient l'ordre.
- Art. 9 du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.
- Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.
- Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.
- Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.
- Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.
- Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le jour de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 16 décembre, anniversaire de la naissance du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29.
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4^o LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Art. 41
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Art. 42
du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

